

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27/01/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept janvier, le conseil municipal de la commune de Livré-sur-Changeon, dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de M Emmanuel FRAUD Maire.

- Nombre de membres en exercice : 19 - Convocation envoyée le 21/01/2017.

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Sébastien PAINCHAUD, Dominique LECOINTE, Bruno LERAY, Christelle JAMELOT, Gwénaél HENRY, Nadine PAIMBLANC, Jean-Michel HURAUULT, Gérard BAUDY et

Mme M-Danielle BOUVET a quitté la séance à 21h45 et a donné procuration de vote à M J-Michel HURAUULT.

Absents excusés : Céline LEPOULTIER, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Sophie STRACQUADANIO.

- Céline LEPOULTIER a donné procuration de vote à Claire JULIEN
- Emmanuelle THOMAS a donné procuration de vote à Christelle JAMELOT
- Pierre KERGARAVAT a donné procuration de vote à Dominique LECOINTE
- Sophie STRACQUADANIO a donné procuration de vote à Sébastien PAINCHAUD

Mme Fabienne DESBLES est nommée secrétaire de séance. - Publication faite le 31/01/2017.

« Affaire inscrite à l'ordre du jour »

2017 – 01 – 02

REFLEXION SUR L' EOLIEN

Dans le cadre d'une réflexion sur l'éolien suite au démarchage d'un développeur, le Conseil a souhaité organiser en juillet une réunion publique d'information le 30 septembre. Pour se prononcer sur le sujet, la municipalité a souhaité en outre connaître l'avis des riverains des zones potentielles, les principaux concernés, par le biais d'un questionnaire. Ce questionnaire a été diffusé par papier et par voie dématérialisée durant plusieurs semaines, sur décembre et janvier avec une date de clôture fixée au 15 janvier.

**- Présentation des résultats du questionnaire.**

76 questionnaires ont été collectés sur la période. Les questionnaires ont été anonymés le 21 janvier. Deux fichiers vous ont été transmis, un reflétant les résultats du dépouillement de tous les questionnaires. Le second concerne les questionnaires après retraitement, notamment quant à la localisation correcte des répondants, entre 500 et 1500 mètres des zones potentielles. 14 questionnaires ont ainsi été retirés. Il s'agissait de personnes habitant le bourg ou le nord de la commune ou encore à Dourdain ou dans d'autres communes pour lesquelles la commune de Livré n'est pas compétente.

Ce retraitement ne change pas grand-chose. A la question principale : « Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur la commune de Livré-sur-Changeon ? », le questionnaire brut donne 77.6 % d'avis défavorables (59 contre, 15 pour, 2 sans opinion) et le questionnaire après retraitement donne 77.4 % d'avis défavorables (48 contre, 12 pour, 2 sans opinion).

Le résultat de ce questionnaire est clair et ne prête pas à discussion. Les réponses apportées et les échanges au cours des précédentes semaines montrent toutefois un intérêt certain des habitants pour les énergies alternatives, dès lors que ces énergies génèrent le moins de nuisances possible (énergie photovoltaïque souvent évoquée...) et s'inscrivent dans le cadre d'un financement participatif, totalement ouvert aux habitants.

**- Arrêt des démarches sur la commune des développeurs d'éolien.**

Ce questionnaire était l'aboutissement de la réflexion engagée depuis juillet 2016 sur l'éolien. Suivant notre engagement, strictement rien n'était acté et nous souhaitons donner la parole aux riverains, les principaux concernés, afin de connaître précisément leur avis, avant de nous prononcer à notre tour sur la poursuite ou non de cette réflexion.

Au regard des résultats sans appel du questionnaire, par lequel 77.4 % des répondants se prononcent en défaveur de ces implantations ;

Au regard du paysage bocager de notre territoire, bocage parsemé d'un bâti habité important ;

Au regard des incertitudes techniques et environnementales importantes (zones humides), notamment pour les parcelles situées au sud de la commune ;

Au regard de l'impact non circonstancié sur la santé des habitants ;

Au regard des incertitudes juridiques, notamment à propos de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et des autres personnes associées (Bassin du Chevré, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture...);

Au regard de l'absence d'un assentiment de tous, condition indispensable à la réussite d'un tel projet ;

Au regard de l'impact attesté auprès de la municipalité par l'Ordre des Notaires, de l'ordre de 10 à 30% de la valeur vénale des habitations à proximité directes d'éoliennes ;

Au regard de l'absence de portage public ou participatif des projets évoqués ;

#### **1° Réflexion sur l'éolien :**

Au regard de ces éléments, il est proposé :

- Que le Conseil rejette pour le présent et pour l'avenir l'installation d'éoliennes sur la commune.
- Que le Conseil demande à Windvision et aux autres opérateurs ayant travaillé sur la commune de stopper toute démarche ou étude complémentaire sur l'implantation d'éoliennes sur Livré-sur-Changeon.
- Que le Conseil demande au Préfet de n'accorder aucune autorisation de construire en ce sens.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention :**

- **rejette pour le présent et pour l'avenir l'installation d'éoliennes sur la commune ;**
- **demande à Windvision et aux autres opérateurs ayant travaillé sur la commune de stopper toute démarche ou étude complémentaire sur l'implantation d'éoliennes sur Livré-sur-Changeon ;**
- **demande à M le Préfet de n'accorder aucune autorisation de construire en ce sens.**

#### **2° Energies renouvelables – Création groupe de travail :**

Au regard de l'intérêt marqué pour les énergies renouvelables et plus généralement à propos du développement durable, **il est proposé de créer un groupe de travail sur le sujet composé des conseillers municipaux** qui souhaiteront y adhérer. La composition précise sera fixée lors du prochain conseil. Ce groupe de travail pourrait inviter toutes les personnes qualifiées pour apporter des réponses concrètes, sur le plan communal, à la problématique du développement durable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide de créer un groupe de travail composé de conseillers municipaux. La composition sera fixée lors d'un prochain conseil.**

Suivent les signatures    Pour copie conforme    Emmanuel FRAUD Maire